

RÉDUISEZ VOS COÛTS

- > de maintenance
- > d'entretien
- > de réparation
- > de vérifications réglementaires *

EN FORMANT VOTRE PERSONNEL AVEC NOS COMPÉTENCES

*Si le code du travail impose des vérifications à la charge du chef d'établissement, celui-ci précise aussi que ces vérifications peuvent être effectuées en interne par du personnel qualifié.

La qualité de nos formations et la qualification de votre personnel sont nos priorités.

● Notre personnel :

Les formations sont assurées et animées par du personnel ayant une expérience professionnelle technique et pédagogique de plusieurs années.

● Nos moyens :

Plusieurs supports sont utilisés lors de nos formations :

- Documents techniques
- Documents réglementaires
- Diaporamas vidéo

● Notre modularité :

Le contenu de nos supports ainsi que la durée de la formation peuvent être adaptés en fonction :

- du nombre de personnes que vous souhaitez former
- du niveau de compétence de votre personnel
- des marques d'appareillages

● Notre disponibilité :

Nous intervenons sur votre site ou à proximité et adaptons avec vous les dates et durées des formations.

● Financement :

L'ensemble des formations rentrent dans le cadre de la formation professionnelle continue, elles peuvent donc être prises en charge par votre organisme de cotisations (OPCIB, ANFA, ADEFIM, OPCAİM, AGEFOS, INTERGROS).

Pour toutes informations complémentaires, contactez-nous.



FORMATION SUR PORTES SECTIONNELLES INDUSTRIELLES

Nombre d'heures de formation : 14

Contenu de la formation

Afin que votre personnel soit qualifié notre formation s'attache à la réglementation en vigueur et à la technique des portes sectionnelles industrielles.

> Réglementation

Rappel sur les « Directives Machines » 98/37/CE modifiées par la Directive 98/79/CE et la « Directive Machines » 2006/42/CE.

Informations sur les Normes appliquées aux portes sectionnelles industrielles

- Normes : EN 13241-1, EN 12453, EN12445 et EN 12635
- Normes aspects mécaniques : EN 12604 et EN12605
- Normes aspects climatiques : EN 12424, EN 12425, EN 12426, EN 12427, EN 12428, EN 12444 et EN 12489

Méthodologie pour effectuer les vérifications

- Conditions d'exécution
- Matériel et outillage adéquats

Applications des vérifications sur matériel

- Contrôle d'une porte sectionnelle industrielle

Périodicité des contrôles

- Annuelle

> Technique

Rappel des notions de base

- Electricité
- Les différents types de portes sectionnelles industrielles

Les différents composants d'une porte sectionnelle industrielle

- Leurs fonctions
- Leurs fonctionnements

Lecture et compréhension

- de schémas électriques
- Des schémas de montage

Méthode de diagnostic

Contrôle annuel obligatoire réclamé par les constructeurs et établi selon les exigences du code du travail. Les portes sectionnelles industrielles sont contrôlées selon les critères de l'arrêté du 1er Mars 2004, lequel décline les exigences S&ST plus générales du code du travail.

> Tests

Durant la formation nous sensibilisons tout particulièrement votre personnel sur les règles de sécurité.

Un test en fin de formation permettra d'évaluer les acquis de votre personnel pour la délivrance de l'attestation de compétences aux visites générales périodiques.

H Conform

2 rue des Camélias - 35390 Sainte-Anne sur Vilaine

Tél. : 02 99 08 70 33 / Mobile : 06 21 38 35 38 / E-mail : hconform@orange.fr

http://www.hconform-formation.fr

SARL au capital de 2000 € - code APE/NAF 8559A - SIRET 509 365 235 00019

SARL HCONFORM enregistrée sous le numéro de déclaration d'activité n° 53 35 08506 35 auprès du préfet de région de Bretagne

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Validation de l'inscription à réception d'un acompte de 30% du montant H.T

Chèque ou virement à l'ordre de SARL HCONFORM

N'oubliez pas de contacter votre organisme tiers payeur pour la prise en charge de vos formations.

Les Réservations « hébergement et restauration » pendant la durée de la formation sont à nous préciser lors d'une inscription (Frais non inclus dans le coût de la formation) : nombre de nuits en pension complète (petit-déjeuner, déjeuner, dîner, chambre).

En cas de désistement, vous avez un délai de rétractation de 15 jours à compter de la date de réception de ce bulletin. Ce délai expiré, l'acompte versé restera acquis à la société HCONFORM sauf cas de force majeure (sur justificatif). Un surcroît de travail ponctuel en atelier ne sera pas considéré comme cause majeure. Pour confirmer l'annulation, nous renvoyer ce présent bulletin avec la mention annulée.

Une attestation de stage sera remise après règlement de la totalité de la formation.

N'hésitez pas à nous contacter

Demande d'informations et inscriptions : 02 99 08 70 33 / 06 21 38 35 38 / hconform@orange.fr

Renvoyer le bulletin de participation ci-dessous dûment complété à :
SARL H CONFORM, 2 rue des Camélias - 35390 SAINTE ANNE SUR VILAINE

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION PORTE SECTIONNELLE INDUSTRIELLE Durée : 14h00

Annulation : 15 jours à compter de la date de réception de ce bulletin. Ce délai expiré, l'acompte versé restera acquis à la société HCONFORM sauf cas de force majeure (voir "Modalités d'inscriptions").

Société : _____ Nom du dirigeant : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Mobile : _____ Fax : _____

E-mail : _____ Site internet : _____

N° de SIRET : _____ Code APE : _____

Informations sur le stagiaire

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____

Date(s) et lieu de la formation : _____

Tarif : Nous contacter

Règlement final : Chèque Virement (RIB sur demande)

Adresse de facturation (si différente raison sociale) :

Date, signature et cachet

H Conform

2 rue des Camélias - 35390 Sainte-Anne sur Vilaine

Tél. : 02 99 08 70 33 / Mobile : 06 21 38 35 38 / E-mail : hconform@orange.fr

http://www.hconform-formation.fr

SARL au capital de 2000 € - code APE/NAF 8559A - SIRET 509 365 235 00019

SARL HCONFORM enregistrée sous le numéro de déclaration d'activité n° 53 35 08506 35 auprès du préfet de région de Bretagne